ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ASSEDIC

Question écrite n° 10693

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la non-utilisation des fonds sociaux des ASSEDIC en Seine-Saint-Denis. Bien que le departement compte plus de 100 000 demandeurs d'emploi, soit 13,2 p. 100 de la population active, bien que 80 p. 100 des chomeurs indemnises aient des ressources inferieures a 4 500 francs, bien que 40 000 ne percoivent aucune indemnite, plusieurs dizaines de millions de francs des fonds sociaux dorment dans les caisses de ces ASSEDIC. Sur les 62 millions de francs prevus pour aider les allocataires ou anciens beneficiaires du regime d'assurance, seuls 37 p. 100 sont utilises. De fait la Seine-Saint-Denis, qui est le departement de l'Ile-de-France proportionnellement le plus touche par le chomage, est celui qui utilise le moins cette possibilite reglementaire pour aider les chomeurs qui rencontrent ponctuellement des difficultes. Devant ce fait inacceptable et contraire au principe de solidarite, elle lui demande quelles sont ses intentions pour que les demandeurs d'emploi sequano-dyonisiens ne soient plus victimes des choix inhumains des ASSEDIC.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire evoque les problemes que posent aux demandeurs d'emploi de Seine-Saint-Denis la sous-utilisation des fonds sociaux des Assedic de ce departement. Il convient de rappeler que les Assedic et l'Unedic sont des organismes de droit prive, auxquels les partenaires sociaux ont confie la gestion du regime d'assurance chomage. Le ministre du travail n'exercant pas de tutelle sur ces institutions, a saisi l'Unedic de cette question afin qu'une attention particuliere lui soit apportee par les responsables du regime d'assurance chomage.

Données clés

Auteur : Mme Jacquaint Muguette
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10693
Rubrique : Chomage : indemnisation
Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville
Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 435
Réponse publiée le : 9 mai 1994, page 2384